

Septembre 2012

2<sup>nd</sup> degré

Enseignants

## Un principe de précaution :

vérifiez vos emplois du temps et la nature des heures que vous effectuez !

## Une bonne nouvelle :

augmentation conséquente des postes proposés aux concours 2013.

## Une exigence persistante :

l'augmentation des rémunérations.

## Refondation de l'école

## Instauration d'un salaire minimum de branche

**1 470 €** (depuis juillet 2012)

brut mensuel pour un temps plein (CDI, CDD, contrat aidé),  
soit un taux horaire minimum de 9,6921 €.

## Valeur annuelle du point PSAEE

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 : **16,81 €**

(au lieu de 16,71 € : progression de 0,6 %)

**Une misère !**

Salariés  
des établissements

## Élections TPE

(Très Petites Entreprises)

**Le SPELC est candidat.**

Le scrutin aura lieu du 28 novembre au 12 décembre 2012,  
par voie électronique et par correspondance

**Votez et faites voter pour le SPELC**

